

LE MONTANT DE LA COTISATION

Vous avez versé votre cotisation, ou vous souhaitez le faire. C'est l'assemblée générale de l'Apel départementale qui statue sur son montant. Voici à quoi elle sert :

j'adhère,
je soutiens,
je m'engage !

VERSER LA COTISATION. C'EST DÉJÀ S'ENGAGER

Au niveau de l'établissement de vo(s)tre enfant(s)

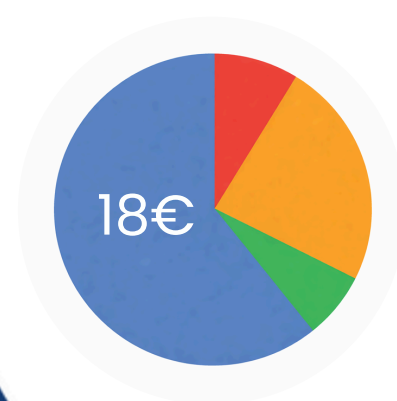
- animation de l'établissement (accueil des nouvelles familles, kermesse, marché de Noël, bal, concours de crèches...)
- représentation des parents (conseil de classe, conseil d'établissement, Ogec)
- Autres actions menées par votre Apel

Au niveau nationale : Pour toutes les familles de l'Enseignement catholique

- Abonnement au magazine Famille & Education
- Ligne Ecoute Parents Infos
- Formation des responsables
- Organisation de grandes manifestations
- Actions de représentation auprès de l'Enseignement catholique et des Pouvoirs Publics
- Webinaires réguliers sur l'orientation et l'inclusion

Au niveau départemental : Pour toutes les familles de l'enseignement catholique du Maine et Loire

- Formation des bénévoles
- Réseau d'animation pastorale (concours crèches etc...)
- Solidarité financière (subventions)
- Soirées Rencontres Parents-Ecole (RPE)
- Soutien et accompagnement à toutes les Apel du département
- Soutien orientation/inclusion
- Réseau d'éco parents



- Apel départementale 9.10€
- Revue Famille & éducation 4.80€
- Apel Nationale 3.00€
- Apel Académique 1.10€

